

INFORMATIONS SUR LE TIREUR					
Nom					
Prénom					
Date de naissance					
Adresse		Commune			
Téléphone fixe		Téléphone portable			
Adresse e-mail (En majuscules)					
Souhaite recevoir une attestation pour son comité entreprise oui		Droitier		Gaucher	
COURS SOUHAITE (sous réserve de l'avis pédagogique du Maître d'Armes et de l'effectif de chaque créneau)					
LUNDI	17h45-19h15	2010 à 2003		Salle Polyvalente Chevaigné	
MARDI	9h30-11h30	Escrime santé		Salle association Saint-Grégoire	
	18h00-20h00	2010 à 2007 confirmés compétiteurs		Complexe de La Touche Betton	
	20h00-21h30	Adultes + Riposteuses 3			
MERCREDI	10h15-11h00	2015 et 2014		Salle Polyvalente Chevaigné	
	11h00-12h00	2013 à 2011		Complexe de La Touche Betton	
	15h00-15h45	2015 et 2014			
	15h30-16h15	2015 et 2014			
	16h30-17h30	2013 à 2011			
	17h30-18h30	2010 à 2007 débutants			
	18h30-20h30	2006 à 1998 compétiteurs		La Ricoquais Saint-Grégoire	
JEUDI	17h30-18h30	2012 et 2011		La Ricoquais Saint-Grégoire	
	18h30-20h00	2008 à 2003 et adultes			
VENDREDI	9h30-11h30	Escrime santé		Salle Polyvalente Chevaigné	
	17h45-19h45	2010 à 2007 confirmés compétiteurs		Complexe de La Touche Betton	
	19h45-21h45	2006 à 2003			
	18h30-20h30	2012 et avant		Salle Polyvalente Chevaigné	
SAMEDI	9h30-10h15	2015 et 2014		La Ricoquais Saint-Grégoire	
	10h15-11h45	2010 à 2005			
S'IL S'AGIT D'UNE 1 <sup>ère</sup> INSCRIPTION A L'UN DES TROIS CLUBS					
Pratique antérieure de l'escrime		Oui	Non	Club précédent	
Comment avez-vous connu nos clubs ?		Vitalsport		Décathlon	Ecole
				Internet	Autre
CLUB DE RATTACHEMENT					
BETTON		CHEVAIGNE		SAINT-GREGOIRE	

TARIF		Montant annuel	Paiement en 4 fois	
Adhésion + 1 cours + licence (Tireurs nés en 2013 et après)		210 euros	60 + 50 + 50 + 50	
Adhésion + 1 cours + licence (Tireurs nés en 2012 et avant)		225 euros	75 + 50 + 50 + 50	
Passeport loisirs 2 cours (Tireurs nés en 2012 et avant)		25 euros	10 + 5 + 5 + 5	
Passeport compétition régionale et ou nationale (tireurs nés en 2010 et avant)		40 euros	10 + 10 + 10 + 10	
Passeport compétition adultes et compétitions départementales tireurs nés en 2006 et avant		15 euros		
LOCATION MATERIEL			Caution	
Location veste blanche (tireurs nés en 2012 et avant)		10 euros	La location de l'équipement est payée en une seule fois et selon les modalités exposées au dos. La caution n'est pas encaissée	90 euros
Location pantalon blanc (tireurs nés en 2012 et avant)		10 euros		70 euros
Location masque (tireurs nés en 2012 et avant)		10 euros		70 euros
Location sous-cuirasse (tireurs nés en 2012 et avant)		5 euros		60 euros
Location veste électrique (tireurs faisant de la compétition)		20 euros		100 euros
Location masque électrique (tireurs faisant de la compétition)		10 euros		100 euros
Bustier				
TOTAL LOCATION				

#### AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (nom et prénom) \_\_\_\_\_

Autorise mon enfant (nom et prénom) \_\_\_\_\_

à pratiquer l'escrime au sein des trois clubs : Association Grégorienne d'Escrime, Cercle d'Escrime de Chevaigné et section Escrime du CSBetton

à participer aux compétitions ;

à venir seul aux entraînements (à défaut, **l'enfant doit être accompagné jusqu'à la salle**. La responsabilité des enseignants et de nos clubs s'arrête à l'heure de la fin de la séance. Une fois sortis de la salle, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents) ;

à repartir seul des entraînements.

Reconnait avoir pris connaissance sur le site [www.parade-riposte.net](http://www.parade-riposte.net) ou dans la salle du **règlement intérieur** comprenant les informations sur les assurances complémentaires.

Donne mon accord pour que les responsables (maître d'armes ou autre responsable lors d'un déplacement) prennent toutes les mesures nécessaires en cas d'accident.

Autorise le club à publier sur son site web des photographies de mon enfant prises au cours d'événements liés à la vie du club ou lors de compétitions. Je conserve le droit d'en exiger le retrait, le cas échéant.

Date et signature du tuteur légal :

## **INFORMATIONS**

### **Qu'est-ce qui est compris dans l'adhésion ?**

L'adhésion simple (à 210 ou 225 euros) donne droit à un cours par semaine. Une partie de l'adhésion est reversée au Comité Départemental 35, au Comité Régional d'Escrime de Bretagne et à la Fédération Française d'Escrime (F.F.E.) suivant les modalités ci-dessous (tarifs 2019-2020) et comporte l'assurance pour la pratique de l'escrime

Catégories	CD 35	CREB	FFE	Total
Tireurs nés en 2013 et après	2 €	8,50 €	13,00 €	23,50 €
Tireurs nés en 2011 et 2012	2 €	24,00 €	25,00 €	51,00 €
Tireurs nés en 2010 et avant	2€	26,00 €	31,00 €	59,00 €

Pour assister à deux cours par semaine mais sans faire de compétition, il faut acheter en plus un passeport loisirs 2 cours à 25 euros.

Pour les adultes souhaitant faire de la compétition, et pour les tireurs nés en 2006 et avant qui souhaitent participer à des compétitions départementales, il faut souscrire un passeport compétition à 15 euros comprenant le passeport compétition de la FFE.

Pour les tireurs (hors adultes) qui souhaitent faire de la compétition au niveau régional ou national, il faut souscrire en plus de l'adhésion un passeport compétition à 40 euros comprenant le passeport compétition FFE, l'accès à plusieurs cours d'entraînement dans la semaine et à des leçons particulières.

### **Modalités de paiement**

Le paiement peut être effectué par chèque, coupons vacances, dispositif « sortir », coupon sport du département 35 (pour les tireurs nés en 2007, 2006, 2005 et 2004 et sous réserve de reconduction du dispositif). Le ou les chèques sont à établir à l'ordre de « club d'escrime ». Vous pouvez payer l'adhésion et le passeport compétition en 4 fois. Les quatre chèques sont obligatoirement remis à l'inscription, et mis en banque le 30 septembre, le 30 novembre, le 31 janvier et 28 février.

Réduction familiale (parents, frères et sœurs) : 15% sur la deuxième adhésion, 25% sur la troisième adhésion. La réduction porte sur l'adhésion uniquement. Pour obtenir le coupon sport du département 35 il faut aller sur le site du Département <http://ille-et-vilaine.fr>

### **Modalités administratives**

Les clubs composant l'Assaut de Haute Bretagne fonctionnant en entente, l'inscription est faite en commun. Vous indiquez à quel club vous souhaitez être rattaché et vous serez informés au 31 octobre 2019 votre rattachement définitif.

Tous les dossiers doivent être complets, avec tous les règlements et le certificat médical au 30 septembre 2019. A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2019, les tireurs n'ayant pas un dossier complet pourront se voir refuser l'accès aux cours.

Aucune inscription à une compétition n'est possible si le dossier n'est pas complet et si le passeport compétition n'est pas souscrit. Pour les 1<sup>ères</sup> inscriptions, le premier cours est un essai. Pour des raisons administratives et de responsabilité, le dossier doit néanmoins être complet. Il n'est enregistré qu'à l'issue du cours d'essai.

L'arrêt définitif en cours d'année ne donne lieu à aucun remboursement, sauf si cet arrêt est pour motifs médicaux.

Attention : la responsabilité des enseignants et de nos clubs s'arrête à l'heure de la fin de la séance. Une fois sortis de la salle, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

### **Equipement**

Pour les tireurs nés de 2013 et après : le prix de l'adhésion comprend la fourniture du matériel : masque, sabre et veste. Les tireurs ramènent le masque et la veste chez eux, le matériel devant être entretenu. Il n'est pas demandé de caution.

Pour les tireurs nés en 2012 et avant :

Tenue blanche :

la location du masque, de la veste blanche, et de la sous-cuirasse est obligatoire et coûte 25 euros. Si le tireur possède tout le matériel, aucune location n'est facturée. S'il possède l'un ou l'autre des équipements loués, une remise de 10 euros est faite par élément d'équipement. S'il possède tout sauf le masque, celui-ci sera loué 10 euros.

Tenue électrique :

Les tireurs qui souhaitent faire de la compétition doivent être équipés, en plus de la tenue blanche complète (veste, sous-cuirasse et pantalon), d'une tenue électrique. La location du masque et de la veste électrique est obligatoire et coûte 30 euros. Si le tireur possède tout le matériel, aucune location n'est facturée. S'il possède l'un ou l'autre des équipements loués, une remise de 10 euros est faite par élément d'équipement.

Equipement obligatoirement acheté par les tireurs :

Tous les tireurs nés à partir de 2012 doivent posséder leur gant.

Les tireurs tirant à l'électrique doivent obligatoirement posséder au moins un fil de corps et un fil de masque.

L'équipement loué est emporté par le tireur chez lui et doit être entretenu par le tireur.

Le matériel est mis à disposition entre le premier cours et les vacances de la Toussaint et doit être restitué lors du dernier cours de l'année, en bon état d'entretien. La caution qui doit être remise sous forme de chèque n'est encaissée qu'en cas de non-restitution du matériel.

### **La garantie reprise**

Si vous achetez du matériel (tenue blanche, tenue électrique, masque, sabre), nous nous engageons à vous racheter ce matériel si vous arrêtez l'escrime ou si vous devez acheter du matériel de plus grande taille. Le matériel doit être en bon état et aux normes de la Fédération Française d'Escrime.

### **Certificat médical**

Un certificat médical autorisant la pratique de l'escrime doit obligatoirement être remis en début de saison. Au-delà du 1<sup>er</sup> octobre, les tireurs n'ayant pas remis ce certificat ne pourront pas participer aux cours et aux compétitions jusqu'à régularisation.

Modèles de certificats sur le site [www.parade-riposte.net](http://www.parade-riposte.net), rubrique « pratique »

### **Assurance**

Le tireur est couvert par sa licence, sous réserve que celle-ci soit accompagnée d'un certificat médical autorisant la pratique de l'escrime en club et en compétition (et autorisation éventuelle de surclassement). Une assurance complémentaire peut être souscrite et le tireur reconnaît qu'une documentation lui a été remise à ce sujet. Cette assurance couvre les accidents corporels et la responsabilité civile de l'assuré.